



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 novembre 2018

Publié le 3 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Patrick MOREAU	M. Didier MARTIN	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE
M. Denis HAMEAU	Mme Louise MARIN	M. Cyril GAUCHER.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Édouard CAVIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jean ESMONIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Décision Modificative n° 4 et actualisation de l'autorisation de programme [AP] afférente au projet de gestion connectée de l'espace public**

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.

Les modifications budgétaires proposées portent sur les points suivants :

**I) SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°4</b>
014 - Atténuations de produits	73918	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	200 000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>200 000</b>
73 - Impôts et taxes	731721	Taxe de séjour	200 000
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>200 000</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>DM n°4</b>
20 - Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	300
23 - Immobilisations en cours	On Dijon - autorisation de programme		800 000
	23157	Matériel et outillage technique	441 000
	231533	Réseaux câblés	19 000
	231318	Constructions Autres bâtiments publics	64 000
	238	Avances versées	276 000
	2317314	Autres immobilisations en cours	-300
27 - Autres immobilisations financières	23188	Autres immobilisations en cours	-1 300 000
	2745	Avances remboursables	500 000
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>0</b>

**1- Gestion connectée de l'espace public - actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme**

Suite à l'actualisation du planning prévisionnel des investissements réalisés dans le cadre du projet « On Dijon » de gestion connectée de l'espace public, intégrant en particulier, sur 2018, l'installation d'un système de géolocalisation connecté sur des véhicules affectés à la propreté et au déneigement, l'accélération des travaux portant sur la création du futur PPC [Poste de Pilotage Connecté], ainsi que des travaux en matière de sécurité des bâtiments (renforcement de moyens de contrôle d'accès), il est proposé de réviser le montant des crédits de paiement sur la période 2018-2030 comme suit, le montant de l'autorisation de programme restant, quant à lui, inchangé :

<b>Projet On Dijon</b> (montants en €)	<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>		
		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Post 2019</b>
Echéancier actuel (A)	48 547 567	3 550 000	3 516 639	41 480 928
<b>Décision modificative (B)</b>	<b>0</b>	<b>+ 800 000</b>	<b>0</b>	<b>- 800 000</b>
Echéancier modifié (C=A+B)	48 547 567	4 350 000	3 516 639	40 680 928
<i>Affectation</i>		<i>Chapitres 20,21,23</i>		

Les crédits de paiements 2018 sont augmentés de + 800 K€ (chapitre 23), en contrepartie d'une diminution des CP post 2019 du même montant.

## **2- Nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard - redéploiement de crédits entre chapitres budgétaires dans le cadre de l'autorisation de programme afférente à la réalisation de cette opération**

Sont redéployés 300 € du chapitre 23, compte 2317314, au chapitre 20, *compte 2051*, pour le paiement des droits d'utilisation, au titre de l'exercice 2018, d'un outil en ligne développé par la société GESPRO (coût total pour 2018 de 3,5 K€), dans le cadre du suivi financier du projet de construction de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard.

Le total de l'autorisation de programme (20 000 634 €), ainsi que les crédits de paiement pour 2018 (726 133,82 €), restent inchangés.

## **3- Taxe de séjour - ajustement des crédits ouverts compte tenu de la progression du produit perçu sur le territoire de la métropole dijonnaise**

Attendu à hauteur de 1,55 M€ pour 2018, le produit de la taxe de séjour est prévu en augmentation de + 200 K€ par rapport à la prévision du budget primitif (chapitre 73, *compte 731721-Taxe de séjour*), essentiellement sous l'effet de l'accroissement de la collecte de cette dernière par les plateformes de réservation d'hébergements en ligne, et de la hausse des déclarations spontanées des hébergeurs.

Le produit de la taxe de séjour étant intégralement reversée à l'Office de tourisme de Dijon Métropole, + 200 K€ sont également prévus en dépenses de fonctionnement au chapitre 014, *compte 73918 - reversements et restitutions sur impôts et taxes*.

## **4- Aménagement de la zone d'activités Beauregard - versement d'une avance de trésorerie remboursable à la Société publique locale « Aménagement de l'agglomération dijonnaise » (SPLAAD)**

Conformément au compte-rendu annuel (CRACL) de la concession d'aménagement « Parc d'activités de Beauregard » arrêté au 30 juin 2017 transmis par la SPLAAD, et approuvé par délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2017, deux avances de trésorerie devaient être consenties par Dijon Métropole sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 :

- 500 K€ entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 (somme prévue au budget primitif 2018, et d'ores et déjà versée à la SPLAAD) ;
- 500 K€ entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019. Le versement de cette avance étant initialement prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2019, la somme n'avait fait l'objet d'aucune inscription au BP 2018. Toutefois, Dijon Métropole disposant de capacités budgétaires résiduelles sur 2018, il sera proposé, lors du conseil métropolitain de décembre 2018, de verser cette avance dès la fin de l'année 2018.

Dans cet objectif, il est donc proposé d'abonder les crédits inscrits en 2018 au chapitre 27 (*compte 2745 - Avance remboursable*) de + 500 K€.

Il est précisé que cette avance de trésorerie, comme toutes celles attribuées à la SPLAAD, sont remboursables, et sont donc uniquement destinées à limiter le besoin d'emprunt et d'outils de trésorerie au titre de l'opération, et donc à limiter les frais financiers dans une phase de début d'opération durant laquelle l'aménageur supporte essentiellement des charges (charges d'aménagement de la zone, dans l'attente de la perception des recettes de commercialisation).

Le montant total des avances de trésorerie attribuées à la SPLAAD, depuis 2015, pour la réalisation de cette opération structurante en matière de développement économique, s'établirait ainsi à 6,55 M€. Celles-ci seront remboursées par la Société au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'aménagement de la zone, et de la perception des recettes de commercialisation correspondantes.

## 5- Equilibre de la présente décision modificative

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - 1,3 M€ des crédits budgétés au chapitre 23, *compte 23188*, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2017 repris au budget supplémentaire 2018, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

## II) SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

Section d'exploitation			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
67- Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	165 000
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>165 000</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	675	Valeur comptable des immobilisations cédées	90 000
	6811	Dotations aux amortissements	28 000
023 - Virement à la section d'investissement			-283 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>-165 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>0</b>

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
23 - Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations en cours	-165 000
<b>Total dépenses réelles</b>			<b>-165 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>-165 000</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2111	Terrains nus	90 000
	28031	Amortissements des frais d'études	28 000
021 - Virement de la section d'exploitation			-283 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>-165 000</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>-165 000</b>

### 1- En opérations réelles,

165 K€ sont prévus en dépenses de fonctionnement au chapitre 67, *compte 673-titres annulés sur exercices antérieurs*, afin de procéder à plusieurs annulations de titres émis sur l'exercice 2017, correspondant à des avoirs établis par EDF en rectification de factures erronées, comptabilisés à tort, à la fois sur le budget principal et sur le budget annexe des transports publics urbains.

En contrepartie, l'équilibre de la présente décision modificative est assuré par une diminution de - 165 K€ des crédits budgétés au chapitre 23, *compte 2318*, correspondant à une partie du résultat excédentaire de l'exercice 2017 repris au budget supplémentaire 2018, qui n'étaient pas destinés à être consommés sur l'exercice.

### 2- En opérations d'ordre :

90 K€ sont prévus en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 (*compte 675*) et en recettes d'investissement au chapitre 040 (*compte 2111*), afin de constater la sortie de l'actif de tenements fonciers situés sur la zone d'activités de l'Écopôle Valmy, suite à un échange de parcelles de terrain avec la SPLAAD [Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise], intervenu en 2017 (*cf. délibération du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole du 15 juin 2017*).

Les crédits afférents aux écritures comptables d'amortissement sont, par ailleurs, majorés de 28 K€ (dépendance de fonctionnement au chapitre 042, *compte 6811* ; et recette d'investissement au chapitre 040, *compte 28031*).

Enfin, l'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de - 283 K€ du virement entre les sections.

### III) SUR LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Les modifications budgétaires proposées sont avant tout « techniques », et ne comportent aucun crédit en opérations réelles.

Des crédits sont ainsi prévus en opérations d'ordre budgétaire uniquement, afin de procéder à diverses écritures comptables réglementaires, prévues par les instructions budgétaires et comptables applicables aux différents budgets annexes.

#### 1- Budget annexe de la décharge de produits inertes [DPI] et des déchets d'activités de soins à risques infectieux [DASRI]

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2312	Immobilisations corporelles en cours	10 800
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>10 800</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>10 800</b>
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2031	Frais d'études	10 800
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>10 800</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>10 800</b>

En opérations d'ordre budgétaire, 10,8 K€ sont inscrits en dépenses et en recettes d'investissement pour l'intégration, dans les comptes d'immobilisations corporelles, de frais d'études ayant précédé des travaux en matière de gestion des eaux de ruissellement sur le site du centre d'enfouissement technique des déchets.

#### 2- Budget annexe de l'eau

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2762	Créance/transfert droits à déduction TVA	85 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>85 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>85 000</b>
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2315	Installations, mat. et outillage techniques	85 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>85 000</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>85 000</b>

En opérations d'ordre budgétaire exclusivement, 85 K€ sont prévus en dépenses et recettes d'investissement afin d'affecter sur les immobilisations corporelles idoines, la TVA préalablement récupérée à l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux.

### 3- Budget annexe de l'assainissement

Section d'exploitation			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	3 000
023 - Virement à la section d'investissement			-3 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>0</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			<b>0</b>

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2762	Créance/transfert droits à déduction TVA	85 000
	2315	Installations, mat. et outillage techniques	2 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>87 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>87 000</b>
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2315	Installations, mat. et outillage techniques	85 000
	2031	Frais d'études	2 000
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031	Amortissements des frais d'études	3 000
021 - Virement de la section d'exploitation			-3 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>87 000</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>87 000</b>

En opérations d'ordre budgétaire, 85 K€ sont prévus en dépenses et recettes d'investissement afin d'affecter sur les immobilisations corporelles idoines, la TVA préalablement récupérée à l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux.

Un crédit complémentaire de 2 K€ est, par ailleurs, inscrit en dépenses et recettes d'ordre d'investissement, en vue de l'intégration, dans les comptes d'immobilisations corporelles, de frais d'études ayant précédés des travaux sur les réseaux.

Les crédits afférents aux écritures comptables d'amortissement sont, quant à eux, majorés de 3 K€ (dépense de fonctionnement au chapitre 042, *compte 6811* ; et recette d'investissement au chapitre 040, *compte 28031*).

Enfin, l'équilibre de chaque section est assuré par une diminution de - 3 K€ du virement entre les sections.

#### 4- Budget annexe des parkings en ouvrage

Section d'exploitation			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
023 - Virement à la section d'investissement			4 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>4 000</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>4 000</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>			<b>8 000</b>

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°4
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13911	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État et établissements nationaux	4 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>			<b>4 000</b>
021 - Virement de la section d'exploitation			4 000
<b>Total recettes d'ordre</b>			<b>4 000</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>			<b>8 000</b>

En opérations d'ordre budgétaire, un crédit complémentaire de 4 K€ est inscrit en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement, permettant de procéder aux écritures de transfert en section de fonctionnement des subventions d'équipement reçues ayant financées des investissements amortissables (cette procédure comptable visant à atténuer la charge nette d'amortissement des immobilisations ayant été en partie financées par le biais de subventions d'équipement reçues).

L'équilibre de chaque section est assuré par une augmentation de 4 K€ du virement entre les sections.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la décision modificative n°4 du budget principal et des budgets annexes 2018, à l'appui des maquettes budgétaires jointes en annexes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 60  
CONTRE : 4

ABSTENTION : 10  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 14 PROCURATION(S)*